

Demande de déclaration d'inaptitude définitive pour le travail convenu TRAVAILLEUR

Veuillez remplir tous les champs correctement. Ces informations sont absolument nécessaires pour traiter correctement votre demande. Si des données sont manquantes, nous devrons vous recontacter avant de pouvoir traiter la demande.

Le/la soussigné(e) (nom et prénom du travailleur) :

Date de naissance : / /

Numéro NISS :

Mutuelle affiliée :

(collez la vignette ici ou
notez le numéro d'affiliation)

Adresse : Rue :

Numéro :

Boîte postale :

Code postal :

Commune :

Adresse e-mail (professionnelle) :

Adresse e-mail (privée) :

GSM/Tél. (professionnel) :

Gsm/Tél. (privé) :

**demande au conseiller en prévention-médecin du travail d'engager la procédure spéciale de déclaration
d'inaptitude définitive pour le travail convenu :**

Travail convenu actuel :

Je suis en incapacité de travail depuis : / /

Il doit s'agir d'une incapacité de travail ininterrompue depuis au moins 6 mois. Cette procédure spéciale ne peut pas être lancée :

- *si vous avez repris le travail pendant cette période d'incapacité, à moins que vous ne soyez à nouveau en incapacité dans les 14 premiers jours de la reprise du travail.*
- *tant qu'un trajet de réintégration est en cours.*

Le conseiller en prévention-médecin du travail vous convoque trois fois à un examen, conformément aux dispositions de l'article I.4-82/1, §2 : si vous ne réagissez pas à l'invitation, le conseiller en prévention-médecin du travail en informe l'employeur et il est mis fin à la procédure spéciale.

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable du personnel (HRM) :

Nom du supérieur hiérarchique :

Date et signature du travailleur :

/ /

Mention pour le travailleur :

1. En cas de déclaration d'inaptitude définitive pour le travail convenu, vous avez le droit, conformément à la procédure spéciale du livre I^{er}, titre 4, chapitre VI, section 3 du code du bien-être au travail, de demander au conseiller en prévention-médecin du travail d'examiner les possibilités de travail adapté ou d'autre travail.
2. Vous pouvez être assisté(e) au cours de cette procédure par un délégué syndical de l'entreprise.

Cette demande doit être envoyée par courrier recommandé à l'employeur, ainsi qu'à notre service clientèle régional.

Anvers
Entrepotkaai 15
2000 ANTWERPEN
03 218 83 83

Charleroi
Bvd. Tirou 105/107
6000 CHARLEROI
071 23 99 11

Louvain
Interleuvenlaan 58/2
3001 LEUVEN
016 39 04 38

Roulers
Hof ter Weze 1
8800 ROESELARE
051 27 29 29

Hasselt
Kunstlaan 16
3500 HASSELT
011 24 94 70

Gand
Grotesteenweg-Noord 9
9052 GENT - ZWIJNAARDE
09 264 12 30

Malines
St.-Katelijnestraat 154
2800 MECHELEN
015 28 00 50

Turnhout
Steenweg op Tielen 51
2300 TURNHOUT
014 40 02 20

Bruxelles
Esplanade du Heysel 1, boîte 4
1020 BRUXELLES
02 237 33 24

Namur
Chaussée de Liège 140 - 142
5100 NAMUR - JAMBES
081 32 10 40

Liège
Espace Guillemins
Rue des Guillemins 16/34
4000 Liège
042 29 71 91